



BCC CAMPSAS 2021-2022

REGLEMENT INTERIEUR



INTRODUCTION

- Le présent règlement a pour but de préciser le fonctionnement du club conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur édictées par la F.F.C. Il est rappelé que chaque pilote ou son représentant légal a pour devoir de connaître ce règlement et de s'y référer. Le présent règlement peut être modifié à tout moment selon la libre appréciation du Conseil d'Administration.
- L'Association du BMX club de Campsas est affiliée à La Fédération Française de Cyclisme (F.F.C.). L'obtention d'une licence F.F.C. est obligatoire pour l'adhésion au Club et la pratique du BMX sur la piste de Campsas.

I. PRATIQUE DU BMX

Tout pilote doit être âgé d'au moins 4 ans afin d'être licencié sous couvert de la FFC à condition toutefois de savoir faire du vélo sans stabilisateurs. Une séance de découverte est possible lors des entraînements.

Toute personne non adhérente n'est pas autorisée à utiliser les équipements ni le terrain du site.

Le BMX Club de CAMPSAS et la municipalité déclinent toute responsabilité en cas d'accident sur le site en dehors des heures d'entraînement et plus particulièrement lorsque le portail est fermé auquel cas les secours ne pourraient même pas intervenir.

Toute circulation de véhicule motorisé est interdite sur les différentes pistes (quad, moto, pocket bike, etc...)

Pour les enfants mineurs, la présence d'un parent lors de cet essai est obligatoire.

II. L'EQUIPEMENT

Sur la piste le pilote doit OBLIGATOIREMENT avoir:

- Un sac de sport contenant des affaires de rechange, bouteille d'eau à son nom, ainsi que la **licence**.
- Un casque intégral homologué attaché.
- Des vêtements à manches longues et pantalon à jambes longues (jogging interdit).
- Des gants couvrant les mains jusqu'au bout des doigts.
- Le port d'un gilet de protection, dorsale et le tour de cou est vivement conseillé.
- Des chaussures protégeant bien les pieds et correctement lacées. Des chaussettes couvrant les chevilles.
- Un BMX Race en bon état de marche.
- Le pilote devra se présenter avec du matériel en bon état, il en va de sa sécurité et de celle des autres pilotes.
- L'équipement est sous la responsabilité du pilote. En aucun cas le club ne procède à la maintenance des vélos hormis ceux qu'il possède.
- L'équipement et le matériel restent sous la vigilance du pilote. Le club décline toute responsabilité en cas de vol commis sur le site.
- L'utilisation des pédales automatiques est autorisée uniquement pour les pilotes minimes et plus.





III. LES ENTRAÎNEMENTS

- Les entraînements sont encadrés par des entraîneurs prestataires de service et des bénévoles disposants d'un Brevet Fédéral. Ils sont seuls responsables des programmes d'entraînement qui ne peuvent en aucun cas être contestés.
- Le club se réserve le droit d'annuler un ou plusieurs entraînements en cas de conditions climatiques exceptionnelles dans le but de préserver les infrastructures et/ou la santé des pilotes.
- Les pilotes sont répartis par groupes définis par les entraîneurs. Les jours et horaires d'entraînement sont établis par les entraîneurs après validation du Bureau.
- Le club se réserve la possibilité de modifier les horaires ou d'annuler un entraînement. Ces modifications seront, dans la mesure du possible, diffusées sur le site du club ou autre.
- Un appel est effectué par l'entraîneur au début de chaque séance et le pilote doit présenter sa licence à chaque début de séance.
- La présence régulière aux entraînements est recommandée et il est demandé au pilote de respecter les groupes et les horaires (échauffements et étirements inclus).
- Il est interdit de quitter l'entraînement avant la fin sans prévenir l'entraîneur pour raison de sécurité.
- Les règles de politesse sont applicables lors de chaque entraînement. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects lors des entraînements ou compétitions pourra être sanctionné et passible de suspension (les parents seront informés par courrier).
- L'accès à la piste (start et espace d'arrivée compris) est autorisé uniquement aux pilotes, entraîneurs et bénévoles de permanence durant les entraînements.
- L'accès de la piste est interdit en dehors des entraînements.
- Durant les vacances scolaires, des séances d'entraînement libre sont mises en place (piste libre). Lors de ces séances, les enfants mineurs doivent être accompagnés de leur(s) parent(s).
- Des stages de perfectionnement peuvent être organisés. Une participation financière sera demandée pour couvrir les frais de stage.
- Chaque parent s'engage à vérifier, avant de laisser son enfant seul, que l'entraînement a bien lieu et de veiller à venir le chercher à l'heure convenue à la fin de l'entraînement.
- Le club de BMX CLUB de CAMPSAS est responsable de votre enfant uniquement pendant ses heures d'entraînement. En dehors de ses horaires, la responsabilité du club et de ses dirigeants ne pourra être invoquée en cas de litige.
- En cas d'accident ou de problème médical durant un entraînement, le club prendra toutes les dispositions nécessaires et préviendra les parents ou le représentant légal du pilote.
- Si l'entraînement a commencé et doit cesser pour cause d'intempérie, les entraîneurs garderont les pilotes ne pouvant pas être récupérés plus tôt, jusqu'à l'heure prévue de fin d'entraînement.
- Les pilotes et leurs accompagnants se doivent de respecter la propreté du site et du local ; les bouteilles plastiques doivent être IMPÉRATIVEMENT ramassées à la fin de chaque séance d'entraînement.
- Toute invitation à participer aux activités du club faite à une personne étrangère devra faire l'objet d'une approbation du bureau Directeur.





BCC CAMPSAS 2021-2022 REGLEMENT INTERIEUR

Horaires des entrainements

Les entraineurs seront les seuls à pouvoir dire si un pilote peu changer de groupe dans l'année.

Mercredi

Loisir 14h30/16h
Tout Compétiteurs 16h/17h30
Compétiteurs Benjamins et- 17h30/19h

Samedi

Tous compétiteurs 9h30/11h30

Loisirs 14h00/16h00

Possibilité d'évolutions de créneaux le samedi après midi si on a le pumptrack.

Mardi et jeudi

18h30/20h compétiteurs minimes et plus inter région

Vendredi

18h30/20h Parents / Vétérans

IV.LES COMPETITIONS

•Possibilité durant la saison de participer à diverses compétitions. L'engagement financier est à la charge du pilote et demandé en début de saison un règlement de chaque course. En cas d'annulation de course, nous effectuerons le remboursement de cette course.

En cas de non-participation après la date limite d'annulation, aucun remboursement ne sera effectué.

•Les déplacements pour toutes les courses sont à la charge du pilote et sous la responsabilité des parents.

•Les inscriptions se font uniquement par l'intermédiaire du club. Il n'y a pas d'inscription systématique. Chaque pilote doit s'inscrire auprès du club via le site internet.

A chacune des compétitions auxquelles il désire participer en Occitanie. Concernant les compétitions hors région, demandé par mail des renseignements (bcc.campsas@gmail.com).

•Aucune inscription hors délai ne pourra être prise. Un retard de paiement sur une compétition impliquera obligatoirement une non-inscription sur la course suivante.

•Le club demande aux pilotes de porter le maillot aux couleurs du club lors des compétitions.

V. SANCTIONS

Par délégation, l'entraîneur, les bénévoles de permanence et les dirigeants ont tous les pouvoirs pour faire appliquer le présent règlement. En cas de non-respect de celui-ci, le pilote pourra, suivant la gravité de l'infraction et après rappel à l'ordre (verbal ou écrit) être exclu temporairement, voir définitivement du club sans prétendre à un quelconque remboursement de la cotisation.

Toute la communication du club (entraînements, stages, compétitions etc.....) se fait par le biais de notre site, notre page Facebook: BCC CAMPSAS ainsi que par mail. Les parents et pilotes doivent les consulter régulièrement afin de connaître les informations du club.

